

UNIVERSITÉ DE NANCY

---

**RAPPORT ANNUEL**

DU

**CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

ET

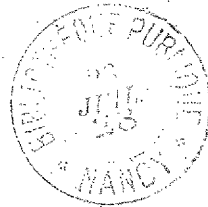
**COMPTES RENDUS**

**DES FACULTÉS**

ANNÉE SCOLAIRE

1926-1927

---





UNIVERSITÉ DE NANCY

---

COMPTES RENDUS

DE

L'UNIVERSITÉ

DE NANCY

NOVEMBRE 1927



NANCY

IMPRIMERIE J. COUBÉ & FILS, 25, RUE DE LA PÉPINIÈRE

1928



# RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LA

## SITUATION DE L'UNIVERSITÉ

1926-1927

---

L'année 1926-27 se solde encore par une augmentation notable du nombre des étudiants : 2924, au lieu de 2554 l'année précédente, soit 370 en plus. Déjà 1925-26 comptait 288 en plus (2554 au lieu de 2266), et l'année 1924-25, 264 en plus que 1923-24 (2266 au lieu de 2002). L'augmentation se retrouve dans presque toutes les Facultés : Sciences, 198 en plus (1226 au lieu de 1028) ; Médecine, 91 en plus (566 au lieu de 475) ; et Pharmacie, 22 en plus (212 au lieu de 190) ; Lettres enfin, 70 en plus (391 au lieu de 321) ; le Droit seul a fléchi, mais si peu : 529 au lieu de 540, soit 11 en moins.

Sur ce nombre, le contingent féminin n'a cessé de s'accroître. Voici la statistique de nos étudiantes en ces six dernières années, à partir de 1921-22 : 212, 244, 280, 351, 416, et 77 encore en plus cette année 1926-27, soit 493. Ce ne sont pas seulement des étrangères, 145 ; les françaises sont en majorité, 348. Le plus grand nombre sans doute se rencontre à la Faculté des Lettres, pour la préparation des grades ; primaires aussi bien que secondaires, en vue de l'enseignement : 179 à ce titre. Les 169 autres se répartissent entre la Médecine surtout, 117, et la Phar-

macie, 46, les Sciences aussi, 98, et même le Droit, 53, où ce n'est pas chez les étudiantes que l'on constate le moins d'assiduité, le moins de zèle, ni le moins de succès.

Sur le nombre total encore 2924, on relève 1818 étudiants de nationalité française, et 1106, de nationalités étrangères. A remarquer que ceux-ci sont surtout attirés par les Instituts que nos Facultés ont organisés à côté de leurs enseignements officiels : les Instituts électrotechnique, chimique, agricole et colonial, valent à la Faculté des Sciences 629 étudiants étrangers à côté de 597 français ; la Médecine compte 239 étrangers, dont la plupart à l'Institut dentaire, et 327 français ; le Droit lui-même, 156 étrangers, dont beaucoup à l'Institut commercial, et 373 français. Les Lettres n'ont que 64 étrangers à côté de 327 français. Mais, outre ces 64 qui appartiennent à la Faculté des Lettres, celle-ci ouvre pendant toute l'année des cours spéciaux aux étudiants étrangers des autres Facultés, et 130 de ceux-ci les fréquentent. De plus, pendant les vacances, elle organise encore d'autres cours spéciaux, fréquentés cette année par 315 étudiants et étudiantes. Si bien que, si l'on ajoute cette clientèle de vacances aux étudiants réguliers de toute l'année, c'est un total 1421 étrangers qui est venu en 1926-27 recevoir un enseignement français à Nancy (en 1925-26, le total était de 1149).

Quelles nationalités sont ainsi représentées ? En grande majorité, des Slaves : Polonais, 360 ; Russes, 113 ; Lithuaniens et Lettons, 42 et 30 ; Bulgares, 235 ; Yougo-Slaves, 39 ; Tchécoslovaques, 15 ; ajoutons 100 Roumains, etc. Ils forment autant de groupes à part, non pas tout à fait en dehors de notre Association générale des Etudiants, car elle a toujours été accueillante aux camarades

étrangers, et ceux-ci n'hésitent pas à se faire inscrire parmi ses membres. Si la fusion n'est pas plus intime encore, il faut s'en prendre aux locaux tout à fait insuffisants pour recevoir un nombre toujours croissant d'adhérents à l'Association. Celle-ci d'ailleurs a maintenu dignement cette année son bon renom déjà ancien ; c'est Robert JACQUET, président de l'Association des Etudiants de Nancy, qui a été élu président de l'Union nationale des Etudiants de France.

Est-il besoin de dire que toute cette jeunesse travaille ? La preuve en est dans les nombreux certificats préparés à la Faculté des Sciences même par les étudiants venus d'abord pour les titres d'ingénieurs de l'Université de Nancy ; puis des étudiants en Pharmacie, au nombre de 25, fréquentent en vue d'une licence scientifique la Faculté des Sciences ; et aux 391 étudiants de la Faculté des Lettres il convient d'ajouter 17 étudiants en Droit, candidats aussi à des certificats littéraires. Nombre d'étudiants en Droit suivent enfin un cours de Médecine légale, institué pour eux à la Faculté de Médecine.

Et comment nos étudiants ne travailleraient-ils pas, lorsque leurs maîtres eux-mêmes leur donnent de tous côtés l'exemple du travail. La liste des publications de chaque Faculté s'allonge chaque année : c'est par centaines qu'on les compte, et elles occupent une place de plus en plus grande dans nos comptes-rendus. Les cours publics attirent un auditoire nombreux et fidèle, non plus seulement à la Faculté des Lettres, mais davantage encore, et c'est un signe des temps, à la Faculté de Droit, et même à la Faculté de Pharmacie : on se presse aussi aux expositions périodiques qu'organise cette dernière, plantes médicinales et champignons. Des conférences, qu'on

peut dire interfacultaires se font avec la collaboration de professeurs de Médecine, de Droit, de Sciences aussi bien que de Lettres, ainsi que des conférences variées aux étudiants dans leurs propres locaux. Bien mieux, nos professeurs se déplacent : ils vont à Metz, où les applaudit un auditoire de plus en plus nombreux, entre 250 et 350 personnes : MM. BRUNEAU, FRUHINSHOLZ, LALOUEL, SPILLMANN, cette année. Ils vont à Luxembourg, sûrs aussi d'y trouver le meilleur accueil ; nous avons d'ailleurs 39 étudiants luxembourgeois. Ils vont plus loin, jusqu'en Pologne, soit pour des conférences à Cracovie et Posnan (M. LALOUEL), soit pour présider des examens à Varsovie (M. LONGCHAMBON), à Beyrouth et au Caire (M. TROTAS). Et l'Université est représentée à des cérémonies universitaires : Louvain, où deux de ses membres, MM. GENY et CUÉNOT, reçoivent le titre de Docteur *honoris causâ* ; à Londres, etc. Nancy ne pouvait pas manquer de s'associer aussi au Centenaire de BERTHELOT, Nancy étant un des principaux centres des études chimiques en France, et même le principal après Paris, au témoignage de HALLER. Et je ne puis énumérer les nombreux Congrès médicaux, et surtout de spécialités médicales, où notre Faculté de Médecine a envoyé des rapporteurs ou tout au moins des délégués. Il n'en est pas un où Nancy n'ait été représentée et où l'on n'ait entendu sa voix. Cette Faculté d'ailleurs, ici-même sur place, organisait avec un plein succès des « Journées médicales », où se rendaient plus de 100 et 150 praticiens de la région, pour écouter les conférences de spécialistes sur les questions à l'ordre du jour ou pour visiter des initiatives récentes, qu'on était fier de leur montrer : installation de centres antituberculeux et anticancéreux, nouveaux services chirurgicaux et



future Maternité, Hôpitaux Villemin, Maringer et Fournier.

Cette activité présente n'est que la suite et la continuation de ce qui s'est toujours fait à l'Université de Nancy. Nos maîtres ont à cœur de se montrer dignes de ceux qui les ont précédés, et la disparition, un à un, de ceux-ci est chaque fois une occasion de rappeler leur exemple et de s'en inspirer. N'est-ce pas la meilleure façon de les honorer, et je m'en réfère à ce sujet aux hommages rendus cette année à tant des nôtres dont nous avons eu à déplorer la perte : Edouard BINET, doyen honoraire de la Faculté de Droit, Henri VOGT, si longtemps directeur de l'Institut électrotechnique de la Faculté des Sciences, Georges PARISSET, qui nous avait quittés pour Strasbourg, mais qui restait attaché de cœur à notre Faculté des Lettres ; et à la Faculté de Médecine, les professeurs VAUTRIN et PRENANT (celui-ci depuis longtemps à Paris), Alphonse HERRGOTT, qui, succédant à son père, avait dirigé trente-deux ans notre Maternité, et surtout le vénéré doyen honoraire Frédéric GROSS, dont le nom demeure inséparable de la Faculté à laquelle il a consacré toute sa vie de labeur et de dévouement (1).

---

(1) Le Ministre de l'Instruction Publique, à la date du 5 novembre 1927, adressa au Recteur la lettre suivante :

« Vous avez bien voulu m'informer du décès de M. le D<sup>r</sup> GROSS, doyen honoraire de la Faculté de Médecine. Je connais l'admirable carrière, toute de dévouement et d'activité, de cet éminent professeur, à qui l'on doit, ainsi que vous le rappelez justement dans votre rapport, la construction et l'aménagement de la Faculté de Médecine de Nancy. La ville de Nancy et l'Université française conserveront pieusement la mémoire de cet homme de cœur et de ce savant. Je vous prie de présenter à sa famille, ainsi qu'aux membres de la Faculté, l'expression de mes condoléances les plus vives et les plus sincèrement émues ».

*Pour le Ministre, le Directeur de l'Enseignement supérieur,*

J. CAVALIER.

Leurs successeurs ne sont certes pas indignes de ces grands anciens. Les récompenses, si justifiées, de quelques-uns cette année, ne répondent qu'imparfaitement aux mérites de tous. Deux ont été nommés chevaliers de la Légion d'Honneur : M. Edmond GAIN, à la Faculté des Sciences, et M. Robert PARISOT, à la Faculté des Lettres ; ajoutons trois autres croix décernées au titre militaire à MM. BINET et ROBERT (tous deux à la Faculté de Médecine), et tout récemment Grégoire DE BOLLEMONT (Faculté des Sciences); et surtout, pour ses services dans l'étude si dangereuse des rayons X, à Emile JACQUOT, préparateur à la Faculté de Pharmacie, et auparavant à la Faculté de Médecine.

Mais nous ne sommes pas moins sensibles, peut-être même le sommes-nous davantage, aux récompenses accordées par les Compagnies scientifiques aux travaux sortis de nos Facultés et à leurs auteurs. Ainsi M. CUÉNOT a obtenu le prix Petit d'Ormoy, un des plus grands prix dont dispose l'Académie des Sciences, pour l'ensemble de son œuvre de biologiste. La même Académie a récompensé d'un prix Montyon un travail de M. FRACHE, préparé dans ce centre si fécond de recherches qu'est le laboratoire de M. LASSEUR à la Faculté de Pharmacie. Des prix ont été décernés par l'Académie de Médecine à MM. DE LAVERGNE, LAMBERT et MERKLEN, de notre Faculté. Mentionnons aussi le prix Joseph SAILLET, de l'Académie des Sciences morales, à M. le Médecin principal POTET, du Service de Santé, qui, sans appartenir à notre Université, a été du moins un des assidus de notre Bibliothèque, en contact amical avec ses confrères de la Faculté. Trois de nos thèses de doctorat de la Faculté de Droit, (MM. PARIS et VIARD, et l'abbé CHOLLET) ont été présentées à l'Académie des Sciences morales.

Enfin notre Faculté des Lettres, qui avait obtenu pour la seconde fois le grand prix Gobert, cette fois à l'Académie française, a eu cette année encore plus d'une satisfaction. Outre son volume annuel de *Bibliographie lorraine*, modèle du genre, que dirigent avec tant d'abnégation MM. PARISOT et BRUNEAU, celui-ci a publié le tome I de la *Chronique de Philippe de Vigneulles* ; cette publication honore à la fois la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine à Metz qui l'a entreprise, et notre collègue de Nancy qui en a assumé vaillamment le labeur. En outre, M. Georges GOURY a résumé son cours public de cinq années à l'Université de Nancy en un *Précis d'Archéologie préhistorique : origine et évolution de l'homme*. Enfin M. Gaston COLIN, professeur de langue et littérature grecque, a été élu par l'Académie des Inscriptions correspondant de l'Institut, pour ses découvertes et ses publications des inscriptions de Delphes, travail considérable, en grande partie déjà mené à bien, et qui, bientôt terminé, ne peut manquer de faire grand honneur à l'École française d'Athènes. D'autre part, la Faculté des Lettres, et toute l'Université avec elle, était heureuse d'applaudir à l'élection d'un de ses anciens étudiants, qui avait fait toutes ses études à Nancy (licence ès-lettres et agrégation d'histoire), M. Louis MADELIN, membre de l'Académie française (1).

---

(1) Aux félicitations que lui adressa aussitôt le Recteur, M. Madelin répondit, le 22 décembre 1927, par une lettre dont voici un passage :

« ...Vous avez raison de revendiquer, pour nos Ecoles de Nancy, « une part de mon élection. C'est au sein de notre Université que je « me suis formé, sous DEBIDOUR, PFISTER, DIEHL, AUERBACH, KRANTZ, « COLLIGNON, THIAUCOURT, ALBERT MARTIN, à la tâche que j'abordais « d'ailleurs avec tant d'ardent enthousiasme. Je reporte à ces maîtres et « à toute notre l'Université les félicitations qu'on veut bien m'a-  
« dresser. »

\*  
\* \*

Il semble que la situation actuelle de l'Université de Nancy ne nous offre que des sujets de satisfaction. L'avenir toutefois ne se présente pas à nos yeux sans nuages. La prospérité même de nos Facultés ne laisse pas d'amener des difficultés, sinon même des dangers. Je ne parle pas seulement des embarras financiers, déjà signalés l'an dernier. L'Etat a bien voulu y remédier, en comblant un déficit, qui n'était pas de notre fait, mais la conséquence d'un relèvement des traitements, dont il eut été injuste de ne pas faire bénéficier aussi le personnel rétribué sur les fonds propres de l'Université. Et ce personnel est nombreux à Nancy, en raison même des créations dont nos Facultés ont pris hardiment l'initiative, on sait avec quel succès. Cette année, nouveau relèvement des traitements, et la même cause produit les mêmes effets. Le déficit, comblé l'année dernière, le sera-t-il encore cette année ? Oui, sans doute, par un nouvel appoint de l'Etat, nous l'espérons. Mais l'Université est invitée à prendre aussi des mesures propres au moins à l'atténuer.

Toutefois ces mesures elles-mêmes sont subordonnées à une question capitale : le nombre de nos étudiants. Il est plus élevé qu'il n'a jamais été. Va-t-il s'arrêter là ? Sans doute, ou peut-être rétrograder ? La question se pose surtout pour le P. C. N., qui atteint cette année le chiffre de 210. Et la Faculté des Sciences n'est pas seule intéressée à ce recrutement. Celui de la Faculté de Médecine en dépend, puisque tous les futurs étudiants en médecine doivent d'abord passer par le P. C. N. Bien plus, il y va de l'intérêt de toutes nos Facultés, les autres comprises aussi, non seulement par esprit de solidarité, mais pour la question des

matérielle des locaux. La place manque en effet pour ces étudiants de plus en plus nombreux du P. C. N., et c'est à la Botanique que le mal se fait surtout sentir. Mais d'autres services s'en ressentent par contre-coup : chimie, physique même, et zoologie, toujours pour le P. C. N. Et si l'on réussit à y remédier, tout le monde s'en trouvera plus à l'aise, d'autres Facultés profitant des locaux devenus libres par le transfert du P. C. N. ailleurs.

Des négociations ont été entamées à cet effet avec le Conseil municipal. Un terrain a été concédé par celui-ci à l'Université au Jardin botanique, où fonctionnent déjà quelques services de la Faculté des Sciences. Sur ce terrain on peut construire, soit seulement une salle de cours et une salle de travaux pratiques, soit, ce qui serait préférable, un Institut complet de Botanique. La Faculté des Sciences et l'Université elle-même, en réunissant leurs ressources, ont voté les fonds suffisants pour le premier projet. Elles étudient les moyens financiers de réaliser aussi le second, qui, dégageant les locaux où fonctionne jusqu'ici la Botanique, laisserait entrevoir à la Faculté de Pharmacie d'abord l'agrandissement dont, elle aussi, en raison de sa prospérité croissante, a impérieusement besoin. Et ce départ de la Botanique pour un endroit propice où elle sera plus à l'aise, ne peut manquer d'entraîner d'autres départs... Et un emplacement devenu libre permettra de reconstruire au moins le magasin des livres, ce qui n'a pas été possible jusqu'ici, pour réparer cette partie de la Bibliothèque incendiée en 1918.

Mais la Faculté de Médecine n'est pas préoccupée seulement de conserver, sinon d'accroître, par le P. C. N., son recrutement dans l'avenir (à cette rentrée de novembre, elle a 100 étudiants en 1<sup>re</sup> année) ; la prospérité croissante

de son Institut dentaire ne l'inquiète pas moins : construit en 1911 pour une centaine d'élèves au plus, il en compte aujourd'hui près de 300. Comment les loger, et leur fournir toutes les facilités de travail qu'ils réclament à bon droit ? Un terrain, attenant à l'Institut actuel, est tout prêt. Il ne s'agit que d'y bâtir, et de trouver pour cela les fonds nécessaires. La question est à l'étude et se trouve liée précisément à la précédente.

On avait pensé un moment à utiliser les crédits alloués, pour réparations des dommages de guerre, à la Bibliothèque de l'Université. Mais, outre que la chose est impossible en droit, ces crédits sont employés à maintenir les abonnements aux périodiques allemands, hors de prix aujourd'hui, et que les ressources ordinaires de la Bibliothèque ne permettraient plus de continuer. Or ils sont nécessaires à nos travailleurs, qui en font, comme on l'a vu, le meilleur usage, et se trouvent même de ce fait dans des conditions plus favorables que partout ailleurs. Il serait tout à fait fâcheux de les en priver.

Le Ministère nous indique d'ailleurs un moyen de nous procurer les crédits supplémentaires, qui nous font défaut. Bon nombre de nos étudiants qui n'ont pas en vue des grades d'Etat, mais seulement des grades d'Université, ne versent pour cela qu'un droit d'immatriculation (60 fr.) au lieu d'un droit d'inscription (240 fr.). Ne devrait-on pas uniformiser tous ces droits, comme sont uniformisés déjà les traitements de tout le personnel, qu'il soit personnel d'Université ou personnel d'Etat ? Ceci est une charge de plus pour l'Université, un supplément de dépense ; c'est bien le moins qu'elle ait, en compensation, un supplément de recettes.

Ce n'est pas tout. Les examens subis pour ces titres

d'Université sont gratuits, du moins à Nancy, tandis qu'on verse encore des droits d'examens pour les grades d'Etat. Dans les autres Universités, paraît-il, on paie. Nancy a bien fait sans doute d'être libérale et généreuse jusqu'ici. Mais les temps sont durs, et il devient nécessaire d'appliquer à tous les étudiants, pour toutes leurs études et tous les diplômes, un traitement semblable. La question, en tout cas, mérite d'être étudiée ; peut-être d'ailleurs suggérerait-elle d'autres moyens tout aussi efficaces, et qui nous dispenseraient de recourir à des mesures non sans effet peut-être sur notre recrutement.

Si nous demandons aux étudiants, ou plutôt à leurs familles, un supplément de dépenses (combien léger dans le total des frais de séjour, logement et nourriture, entretien, etc.), nous nous appliquons d'autre part à atténuer ces frais, tout en leur assurant les meilleures conditions d'hygiène et de confort. Un restaurant universitaire fonctionne déjà, à la satisfaction générale, et ce n'est pas un de ses moindres effets d'avoir régularisé les prix de restaurants similaires. Sans doute, il en sera de même des logements, lorsque l'Université de Nancy aura, elle aussi, sa Cité universitaire. Voilà plusieurs années que l'idée était, comme on dit, en l'air. Elle est à la veille de se réaliser. La Chambre de Commerce a bien voulu se dessaisir en faveur de l'Université d'un vaste domaine, admirablement situé, où s'élève déjà un château pouvant aménager une trentaine de chambres, avec un domaine de plus de 9.000 mq. où s'élèvera une construction pour 120 chambres nouvelles ; et il y aura encore de la place pour l'avenir. La Chambre de Commerce a bien voulu faire pour le paiement les avances nécessaires, 782.000 fr. Elles ont d'ailleurs été en grande partie remboursées à

la date du 31 décembre 1927, et le seront totalement pour le 1<sup>er</sup> mars 1928. Il ne restera plus qu'à bâtir, en trouvant pour cela les fonds nécessaires. L'empressement qu'on a mis déjà à répondre à notre appel, nous donne bon espoir. C'est ainsi que les Conseils généraux des départements de l'Académie de Nancy ont voté soit des annuités (10.000 francs pour la Meuse, 15.000 fr. pour les Vosges), soit une somme globale (400.000 fr. pour Meurthe-et-Moselle). De son côté, l'Université, donnant l'exemple, avait contracté un emprunt de 500.000 fr., malgré la modicité de ses ressources. Elle ne pouvait mieux témoigner aux étudiants, et surtout à leurs familles, du souci qu'elle a de procurer à la jeunesse, pour continuer ses études, toute facilité et sécurité au point de vue matériel et moral. Le vieil adage : *Mens sana incorpore sano*, comporte deux parties, et on reconnaît de plus en plus que la seconde est une condition essentielle de la première : la santé d'abord, comme substratum indispensable de tout le reste. Il y va non seulement du succès dans les examens et plus tard dans les différentes carrières, mais de l'avenir de la race, du bonheur des familles et de la prospérité du pays.

